

GUIDE D'AIDE AU REMPLISSAGE DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

La constitution du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui doit être établi obligatoirement selon le modèle qui vous est fourni par l'administration, va vous offrir la possibilité de porter à la connaissance du jury votre niveau de formation professionnelle ainsi que les acquis de votre expérience professionnelle.

Les acquis de l'expérience professionnelle doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles développées par un candidat :

- dans l'exercice d'une activité au sein de la fonction publique ;
- dans l'exercice dans le secteur privé d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en France ou dans un autre État.

Le dossier de RAEP illustre les différentes étapes de la carrière professionnelle. Il devra comporter des informations suffisamment précises sur vos activités professionnelles, les connaissances et compétences qu'elles vous ont permis d'acquérir pour que le jury puisse faire le lien entre celles-ci et les compétences et aptitudes recherchées pour exercer l'un des emplois d'affectation des personnels du corps auquel vous souhaitez accéder.

Le dossier comporte quatre parties.

I. Dans la **première partie**, relative à **vos identité**, vous indiquerez, outre vos coordonnées, date et lieu de naissance, votre situation professionnelle.

II. La **deuxième partie** porte sur **vos parcours de formation**. Vous indiquerez dans le tableau en pages 4 et 5 du dossier les formations suivies que vous jugez importantes pour l'acquisition de vos compétences professionnelles (formations professionnelles civiles et militaires, stages...). Vous devrez préciser pour chacune d'entre elles leur durée exacte.

III. La **troisième partie** concerne **vos expérience professionnelle et extra-professionnelle**. Vous présenterez vos services ou activités antérieurs et actuels dans le secteur public ou privé dans le tableau en pages 6 et 7 du dossier en commençant par l'expérience la plus récente. Vous pourrez également présenter vos expériences extra-professionnelles en page 8. Vous préciserez pour chaque activité la période d'exercice, sa durée, son niveau, l'organisme employeur et les compétences acquises et développées (trois pages maximum).

IV. Dans la **quatrième partie**, vous présenterez vos motivations pour poursuivre votre parcours professionnel au sein de la fonction publique de l'Etat (une page maximum).